



Dossier # : 1151180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 1 521 279 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 169 032 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

Il est recommandé :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 1 521 279 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;

2- de réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-03-18 08:03

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151180003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 1 521 279 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 169 032 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 décembre 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et après des discussions avec les représentants des sociétés de développement commercial (SDC) de ce territoire, l'Administration a proposé de mettre en place un fonds visant essentiellement à permettre le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation des tarifs dans cet arrondissement. La proposition vise tout particulièrement les parcomètres sur le réseau artériel qui, de l'avis même des représentants des commerçants, devraient être au même tarif que sur réseau local pour plus de cohérence considérant que les rues s'entrecroisent. Conséquemment, le 21 mars 2012, le comité exécutif approuvait la création du fonds de dynamisation des rues commerciales (le « Fonds ») (CE12 0394). Cette décision indique que les revenus nets supplémentaires générés à la suite à l'augmentation des tarifs sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds servant notamment à la vitalité économique des SDC. L'Administration a créé le Fonds en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, regroupés, notamment, au sein des SDC. Ces dernières peuvent bénéficier du Fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente.

Le Fonds est subdivisé en trois volet:

- Volet I - Soutien aux SDC
- Volet II - Aménagement du domaine public
- Volet III - Besoins complémentaires

Le Service du développement économique a été mandaté pour assumer la gestion du Fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées (CE12 0394). En 2014, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal assumait la gestion pour le

volet III (Besoins complémentaires), soit pour la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approbation d'un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier 2014)

CM14 0183 - 24 février 2014 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) »

CM13 0662 - 4 juillet 2013 - Adoption du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

CM13 0344 - 22 avril 2013 - Adoption de l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques.

CM12 0405 - 14 mai 2012 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » et du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

DESCRIPTION

La mise en place du Fonds permet de contribuer à la vitalité économique des rues commerciales traditionnelles par l'entremise des SDC et des associations volontaires de commerçants dans le contexte d'une augmentation des tarifs des parcomètres. Les organismes peuvent bénéficier directement d'une portion du soutien financier du Fonds sur la base des revenus nets supplémentaires perçus provenant des parcomètres.

Chaque année, une partie des revenus générés sur le réseau artériel de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal peut être versée aux organismes afin de créer des conditions plus propices aux affaires par des interventions qui favoriseraient un environnement plus compétitif (accessibilité, expérience des clientèles, mise en valeur commerciale, appartenance au milieu, etc.).

Dans sa décision du 21 mars 2012 (CE12 0394), le comité exécutif a approuvé des règles propres au Fonds ainsi que des modalités de reddition de compte.

Le présent dossier décisionnel a pour objet, d'une part, l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ». Ce règlement permettra de verser une subvention non récurrente aux SDC sur la base des revenus nets de parcomètre perçus en 2014 sur le réseau artériel de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

D'autre part, l'approbation de ce sommaire décisionnel viendra réserver la somme associée

au volet III et autoriser son virement à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal afin que celui-ci puisse optimiser l'utilisation des fonds par la réalisation de projets structurants avec les associations de commerçants sur les différentes artères commerciales de l'arrondissement.

À chaque début d'année, le Service des finances est en mesure de préciser le montant disponible sur la base des revenus nets réels de l'année précédente. Pour l'année 2015 (remises 2014) une somme totale de 1 690 311 \$ est disponible. Deux volets du Fonds seront mis en place, soit le volet I : Soutien aux SDC et le volet III : Besoins complémentaires. Dans le cadre du volet I, les SDC recevront une somme de 1 521 279 \$ alors que pour le volet III, 169 032 \$ (10 % de l'enveloppe) serviront à la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants du même arrondissement.

JUSTIFICATION

Le Fonds permet essentiellement le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation du tarif des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Il s'inscrit dans une perspective municipale plus globale favorisant la formule SDC en consolidant le réseau existant et en stimulant la création de nouvelles SDC.

Le versement des subventions faisant l'objet du présent dossier demeure conditionnel au respect des exigences documentaires pour la reddition de compte. À cet égard, en participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la Ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal.

En vertu de l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c C19), un conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions pouvant, dans chaque cas, représenter une somme équivalente à la partie des revenus de la SDC prévus à leur budget comme provenant de la cotisation des membres ou une somme n'excédant pas le montant maximum fixé par le règlement. Depuis 2012, suite à une modification réglementaire (CM12 0405), le conseil municipal de Montréal est en mesure de verser des subventions financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales aux organismes concernés.

Par ailleurs, en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, c'est l'arrondissement qui a compétence pour accorder des subventions visant les associations de commerçants non regroupés en SDC.

Le volet II (Aménagement) ne fait pas l'objet d'un soutien afin de maximiser les sommes disponibles pour les volets I « Soutien aux SDC » et volet III « Besoins complémentaires » destinés aux interventions directes des SDC et des associations de commerçants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente du 3 décembre 2010 stipule que l'augmentation des tarifs des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal doit servir à la dotation du Fonds. Les sommes sont versées à la Ville de Montréal par la Société en commandite Stationnement de Montréal, organisme responsable de la perception et de la gestion des parcomètres pour la Ville de Montréal. À chaque début d'année, le calcul de la somme disponible est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets réels de l'année précédente. Le présent dossier vise à autoriser la répartition des sommes recueillies durant l'année 2014.

La constitution du Fonds s'appuie sur les **revenus nets** puisqu'il faut soustraire du total les coûts marginaux associés à la croissance des revenus découlant de la modification des tarifs (par exemple les coûts récurrents reliés notamment à la collecte et au comptage ainsi qu'à l'utilisation de cartes de crédit et des coûts ponctuels engendrés, entre autres, par la programmation des bornes et parcomètres, par la pose de nouvelles étiquettes de tarifs, etc.).

Pour l'année 2015, sur la base des remises de l'année 2014, une somme totale de 1 690 311 \$ est disponible pour le Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement Le Plateau - Mont-Royal. Le tableau mis en pièce jointe précise les modalités de partage de la somme.

La somme disponible pour le volet I « Soutien aux SDC » est de 1 521 279 \$. La répartition entre les SDC existantes est effectuée selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par les membres l'année précédente (poids égal à chaque critère). Une règle d'allocation maximale du Fonds limite le montant de la subvention au montant des cotisations obligatoires des membres à leur SDC. La contribution à verser à chacune des SDC serait la suivante : Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal (775 069 \$), SDC du boulevard Saint-Laurent (546 210 \$), SDC Pignons rue Saint-Denis (200 000 \$).

La somme disponible pour le volet III « Besoins complémentaires » est de 169 032 \$ et elle sera virée à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal afin d'optimiser l'utilisation des fonds par la réalisation de projets structurants sur les différentes artères commerciales de l'arrondissement avec la collaboration d'associations de commerçants.

La somme totale de 1 690 311 \$ proviendra du compte des dépenses contingentes (1912) de l'année 2015. Ce compte sera renfloué au moment de l'affectation des surplus de 2014 par une somme provenant des revenus nets des parcomètres de 2014 déterminée par le Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts envisagés sont les suivants :

- pouvoir d'attraction accru par le renforcement concurrentiel des secteurs commerciaux ciblés;
- attraction et fidélisation de la clientèle;
- contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein des SDC et des associations volontaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2015 Avis de motion

- Avril 2015 Adoption du règlement
- Mai 2015 Versement des subventions non récurrentes aux SDC et virement de la portion de 10 % à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Martin BELZILE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

Tél : 872-8512
Télécop. : 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2015-03-16

514 872-0068
514 872-0049